

Conseil Municipal du Mardi 09 Septembre 2025

Délibération N° 2025/055

Date de la convocation : 1er septembre 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Représentés : 09

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Sophie PAIN, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Pierre PELTIER procuration à Laurent MARCHESI, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sophie PAIN, Kenan KOC procuration à Béatrice NUGEYRE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : AVENANT N°01

Considérant la délibération 2025/043 du 08 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée 01/2025 à l'entreprise COUGNAUD,

Considérant l'avis de la commission finances du 04 juillet 2025 pour l'analyse des offres et le Conseil Municipal en séance du 08 juillet 2025 concernant la surface de la salle modulaire,

Madame la Maire présente l'avenant N°01 comprenant un module supplémentaire qui porte la surface intérieure de la salle à 86.7 m² au lieu de 68.7 m² pour une surface totale du bâtiment passant de 89 m² à 108 m².

L'étude de faisabilité a été vérifiée par URBASMO, assistant maître d'ouvrage et le montant peut être prélevé sur l'opération correspondante d'investissement 2025.

Cet avenant est d'un montant de 41 218.00 € HT / 49 461.60 € TTC

L'incidence financière du présent avenant représente une augmentation de 16.7 % du montant du marché initial.

Montant du marché initial : 245 000.00 € HT + option plaxage 2 143.45 HT = 247 143.45 € HT /
296 572.14 € TTC
Montant de l'avenant N°1 : 41 218.00 € HT / 49 461.60 € TTC
Nouveau montant du marché : **288 361.45 € HT**
346 033.74 € TTC

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal comme détaillé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1 - Approuve l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal ci-annexé,
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- 3 - Dit que des crédits à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 - opération 28 - chapitre 21 article 21351 fonction 020 analytique 022

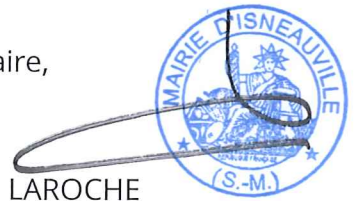
Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 16 septembre 2025
Affichage : 16 septembre 2025